



Question sur les tuyau en plomb dans copropriete immeuble

Par francois, le 13/03/2009 à 15:11

bonjour

je suis coproprietaire dans un immeuble de 1930,nos canalisations d'eau du robinet sont en plomb.

ma question:doit on changer nos canalisation en plomb dans les parties communes de l'immeuble meme si le microgramme par litre ne dépasse pas les 10 microgramme prevue par la loie pour 2013.

merci de me repond
veuiller agreer mes salutations

mr francois